

COMMUNE DE JOURGNAC
87800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2025

Délibération N°2025/11

Nombre de membres :
En exercice : 14
Présents : 12
Représentés : 2
Votants : 14
Exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 mars à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué le 03 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

Présents : M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, M. Pascal GAYOU, M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, M. Alain MAURIN, Mme Marie-Laure LAVERGNE, Mme Sabine LOTTE, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOU MILLOUX, M. Laurent BLANCHER, M. Robert DESBORDES.

Absents représentés : Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL (a donné pouvoir à M. Stéphane FAROUT), Mme Magalie FAUCHER (a donné pouvoir à M. Robert DESBORDES).

Mme Marie-Pascale FRUGIER est désignée secrétaire de séance.

Objet : Modification des modalités de mise à disposition de la salle polyvalente.

Vu la délibération n°2023/32 du 15/09/2023 fixant les tarifs de la salle polyvalente,

Vu la délibération n°2024/32 du 03/07/2024, modifiant certains tarifs applicables à la location de la salle polyvalente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime,

➤ **DECIDE** de modifier les modalités de location de la salle polyvalente comme suit :

	Tarif
Jeunes de 18 à 25 ans domiciliés dans la commune 1 fois/an pour manifestation non lucrative - petite salle + cuisine uniquement :	175,00 €

Les autres dispositions des délibérations précitées sont sans changement.

Fait et délibéré à Jourgnac, le 10 mars 2025.
Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance,
Marie-Pascale FRUGIER



Le Maire,
Francis THOMASSON

